

Avertissement de l'éditeur :
La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du photocopillage.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Groupe Territorial

Collection Les Guides pratiques d'Associations mode d'emploi

BP 215 - 38506 Voiron Cedex

Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63

www.ame1901.fr

© Groupe Territorial – GPA 22 – Prix : 19,50 €

ISBN : 978-2-35295-762-1 – ISBN version numérique : 978-2-35295-764-5

Imprimé par Deux-Ponts, à Voiron (Isère) – Juin 2009

Dépôt légal à parution

Sommaire

Introduction p. 7

1. Préambule

- I • Historique de la création du fonds de dotation : un outil en provenance des États-Unis p. 11
- II • Le fonds de dotation, une véritable opportunité offerte aux mécènes et aux associations et fondations existantes ... p. 13

2. Régime juridique du fonds de dotation

- I • Déclaration et formalités pour la constitution d'un fonds de dotation p. 19
- II • Qui peut créer un fonds de dotation ? p. 22
- III • Un fonds de dotation, pour faire quoi ? p. 24
- IV • Comment dénommer le fonds de dotation ? p. 27
- V • Caractéristiques juridiques du fonds de dotation p. 28
 - A - La durée p. 28
 - B - La capacité juridique du fonds p. 29
 - 1. Un fonds de dotation dispose de la grande capacité juridique... p. 29
 - 2. La création des fonds de dotation post-mortem p. 30
 - C - La dotation en capital p. 31
 - 1. La dotation initiale p. 31
 - 2. L'abondement de la dotation en capital p. 32
 - 3. La consommation de la dotation en capital p. 33
 - 4. Comptabilisation de la dotation en capital p. 35
 - D - Contenu des statuts du fonds de dotation p. 35
 - E - Déclaration des modifications statutaires p. 36
- VI • Le fonctionnement du fonds de dotation p. 37
 - A - Définition de la gouvernance p. 37
 - B - Conseil d'administration p. 37
 - 1. Composition p. 37
 - 2. Pouvoirs du conseil d'administration p. 38
 - 3. Le fonctionnement du conseil d'administration p. 40

C - Président	p. 41
1. Désignation.....	p. 41
2. Pouvoirs du président.....	p. 41
D - Désignation facultative d'un bureau	p. 41
E - Comité consultatif	p. 42
VII • Les ressources et moyens du fonds de dotation	p. 43
A - Ressources autorisées	p. 43
B - Dons manuels et appel à la générosité publique	p. 44
C - Les donations et legs	p. 46
D - Les subventions publiques	p. 47
E - Les placements financiers autorisés	p. 48
F - Le personnel	p. 52
VIII • Les contrôles du fonds de dotation	p. 53
A - Des contrôles limités	p. 53
B - Dysfonctionnements graves	p. 54
IX • La dissolution du fonds de dotation	p. 56
A - La dissolution d'un fonds constitué pour une durée déterminée	p. 56
B - La dissolution d'un fonds constitué pour une durée indéterminée	p. 57
C - La dissolution judiciaire	p. 58

3. Régime fiscal du fonds de dotation

I • Éligibilité de l'activité principale du fonds de dotation au régime de mécénat	p. 61
A - Première hypothèse : le fonds de dotation réalise une activité d'intérêt général	p. 61
1. Le caractère désintéressé de la gestion.....	p. 62
2. La réalisation d'une activité s'inscrivant dans le cadre des textes sur le mécénat.....	p. 64
3. L'activité réalisée doit être non lucrative.....	p. 65
4. L'activité réalisée doit être exercée en France.....	p. 69
5. L'activité ne doit pas être réalisée au profit d'un cercle restreint de personnes.....	p. 70
B - Deuxième hypothèse : le fonds de dotation collecte des sommes pour les redistribuer à d'autres organismes, tel son fondateur	p. 71
C - Troisième hypothèse : réalisation des deux activités	p. 76
D - Sanctions en cas de non-respect des règles sur le mécénat	p. 76
E - Avantages fiscaux dont bénéficient les donateurs soutenant un fonds de dotation	p. 77

1. Les dons ouvrant droit à un avantage fiscal.....	p. 77
2. Avantage fiscal accordé aux particuliers (art. 200 du Code général des impôts).....	p. 78
3. Avantage fiscal accordé aux entreprises.....	p. 79
F - Régime fiscal du don au sein du fonds de dotation	p. 79
1. Régimes de TVA et d'impôt sur les sociétés.....	p. 79
2. Régime de droits d'enregistrement.....	p. 80
G - Taxe sur les salaires et taxe d'habitation	p. 80
1. Taxe sur les salaires.....	p. 80
2. Taxe d'habitation : principe et conditions.....	p. 82
II • Régime fiscal des revenus patrimoniaux du fonds de dotation	p. 83
A - Définition des revenus patrimoniaux	p. 83
B - 1^{re} hypothèse : la dotation en capital du fonds de dotation n'est pas consommible	p. 84
C - 2^e hypothèse : la dotation en capital du fonds de dotation est consommible	p. 84
1. Principe : les revenus patrimoniaux sont taxables.....	p. 84
2. Exception : les revenus patrimoniaux concourent à la réalisation de l'activité d'intérêt général du fonds de dotation.....	p. 86
III • La réalisation de six manifestations exceptionnelles de soutien par an	p. 88
IV • La réalisation d'une activité lucrative accessoire par un fonds de dotation	p. 90
A - La franchise spécifique de 60 000 euros applicable aux activités lucratives accessoires	p. 91
B - La franchise en base de TVA	p. 92

4. Obligations comptables

I • Obligations comptables	p. 97
II • Règles comptables particulières applicables aux fondations et fonds de dotation	p. 98
A - Le règlement comptable 99-01	p. 98
B - Règles d'évaluation	p. 99
III • Comptes annuels	p. 101
A - La dotation en capital	p. 101
1. La dotation initiale.....	p. 101
2. L'abondement de la dotation en capital.....	p. 102

3. La consommation de la dotation en capital	p. 102
4. Le traitement comptable	p. 103
B - Ressources autorisées	p. 104
1. Les dons manuels, y compris ceux collectés à l'occasion de l'appel à la générosité publique	p. 104
2. Dons manuels affectés	p. 104
3. Dons manuels non affectés	p. 106
4. Donations et legs	p. 106
5. Ressources autorisées	p. 108
6. Produits financiers	p. 108
C - Personnel	p. 109
D - L'annexe	p. 109
1. Rappel des obligations en matière d'annexe	p. 109
2. Description de l'annexe	p. 110
IV • Nomination et rôle du commissaire aux comptes	p. 113
A - Nomination du commissaire aux comptes	p. 113
B - Rôle du commissaire aux comptes	p. 113
C - Obligations du commissaire aux comptes	p. 115
V • Faits de nature à compromettre la continuité de l'activité	p. 116
A - Définition de la procédure d'alerte	p. 116
B - Schéma de la procédure d'alerte	p. 118
VI • Révélation des faits délictueux	p. 119
A - Obligation de révélation des faits délictueux	p. 119
B - Délits à révéler	p. 119
Conclusion	p. 121

Annexes

Annexe I

Liste des comptes de fonds propres

Liste des autres comptes spécifiques aux fondations

Annexe II - Compte d'emploi annuel des ressources

collectées auprès du public

Annexe III - Comptabilisation des dons, legs et donations

dans les fondations

Introduction

Notre époque est sans aucun doute celle des paradoxes. Les excès de liquidités du début de ce siècle et leurs difficultés à se réinvestir sur des marchés profitables ont conduit à une crise financière mondiale majeure et à un assèchement des fonds disponibles pour financer les marchés.

Dans le même temps se sont développées à travers les pays, particulièrement en France, d'autres activités non lucratives qui nécessitent pour leur développement des financements appropriés.

Il fallait donc trouver un système alternatif de levée des fonds au profit des organisations caritatives, des activités d'intérêt général, des fondations et plus généralement de l'économie sociale ou du mécénat.

C'est à cette question importante que doit répondre la nouvelle réglementation sur les fonds de dotation qui font l'objet du présent ouvrage.